

Q. Qui a écrit cette lettre?—R. C'est M. O'Hanly.

Q. Dans votre premier interrogatoire, si je me rappelle bien, vous avez dit que Sir Hector vous avait conseillé de retirer votre soumission?—R. Oui.

Q. Comment avez-vous été induit à écrire cette lettre?—R. Je crois avoir dit dans mon premier interrogatoire que Sir Hector nous avait avisés de retirer cette soumission. Je le répète encore.

Q. En ce qui concerne le prix du contrat y avait-il quelques raisons pour vous engager à retirer votre soumission. Vous dites: "Nous constatons que nous avons fait erreur dans certains items de notre soumission pour le bassin de radoub d'Esquimalt, C.-A." Est-ce exact. Avez-vous fait des erreurs?—R. Je vais expliquer cela. Non; je n'ai pas fait d'erreur.

M. ADAMS objecte à cette manière d'interroger.

Q. Vous dites: "Nous constatons que nos prix sont généralement trop bas."?

R. Non; la lettre est là, et je n'ai pas objecté à sa production, mais je veux donner les raisons pour lesquelles j'ai écrit cela.

Q. Continuez. Voulez-vous avoir la bonté de dire au comité pourquoi vous avez dit cela dans votre lettre?—R. Pour les raisons que j'ai données à la dernière séance: Que Sir Hector Langevin nous faisait voir tant de difficultés à surmonter, que nous avions un dépôt de \$7,500 sur la première soumission et qu'il y aurait naturellement un risque à courir pour la remise de ce dépôt, au cas où le contrat nous serait accordé et que nous ne pourrions le remplir. De sorte que, voyant tous ces embarras que Sir Hector nous représentait, qu'il nous fallait surmonter, notre soumission trop basse, l'absence de travaux supplémentaires, l'exigence du paiement des \$50,000 pour l'outillage, je finis par dire à Sir Hector: "Eh bien, que dois-je faire, pour ravoir mon chèque?" Il me répondit: "écrivez une lettre au ministère, à moi officiellement, et je vous ferai remettre votre chèque." Je poursuivis: "Qu'allons-nous écrire?" Sir Hector lui-même, je jure positivement que c'est lui qui m'a conseillé d'écrire dans le sens que comporte cette lettre.

Q. Vous a-t-il fait une suggestion sur laquelle vous avez basé cette assertion?—

R. Il dit: "Vous pouvez écrire une lettre représentant que vous avez fait une erreur," et ainsi de suite.

Q. Alors, vous dites présentement, sous votre serment, que cette assertion—que cette lettre dans laquelle vous dites que vous avez fait une erreur—dans votre soumission et que votre soumission était trop basse, n'a pas été spontanée de votre part mais quelle a été suggérée par Sir Hector?—R. Eh certainement. Elle a été suggérée par lui, dans son propre bureau, au ministère des Travaux Publics.

Q. Est-ce la raison, et la seule raison pour laquelle vous lui avez écrit la lettre et fait cette déclaration?—R. C'est la raison—pour ravoir l'autre chèque de \$7,500. Sans doute, lorsque je présentai le chèque de \$9,400 à Sir Hector, il le prit, l'examina et dit: "Je vois que vous êtes décidé à entreprendre ces travaux," je répondis: "je n'y tiens pas beaucoup, Sir Hector," et à la suite de la conversation, la lettre fut écrite par mon associé.

Q. Vous avez présenté votre chèque à Sir Hector? A-t-il vu le chèque?—R. Oui, il l'a vu et l'a examiné.

Q. Et il vous l'a remis ensuite?—R. Il me l'a remis avant que je quittasse la chambre.

Q. A-t-il fait quelque observation en vous le remettant?—R. Les derniers mots qu'il m'a dit, au sujet de l'affaire sont ceux-ci: "Dieu merci, vous voilà débarrassé d'un lourd fardeau."

Par M. Amyot :

Q. Avez-vous communiqué cette dernière conversation à M. O'Hanly, votre associé?—R. Oui, monsieur.

Q. Lui avez-vous rapporté tous les détails?—R. Oui.

Q. Dès votre retour chez vous? Vous lui avez rapporté cette conversation?—

R. Oui.